



Commission
des titres d'ingénieur

Exemples d'accréditations en Afrique

Jacques Schwartzenruber, CTI



Accréditations internationales

- Actuellement : 29 établissements étrangers bénéficient d'une accréditation par la Cti, dont 2 en Afrique :
 - 2IE Ouagadougou (admission par l'Etat)
 - ESPRIT Tunis (Eur-Ace)
- Forte demande récemment exprimée (Maroc, Cameroun, Tunisie) : 6 audits prévus en 2017



Les évolutions de la formation d'ingénieurs en Afrique

Tendances fortes :

- Un besoin de formation professionnalisante en croissance rapide
- Développement d'un enseignement supérieur privé
- « essaimage » d'écoles françaises qui créent de nouveaux diplômes en relation avec des institutions locales

Besoin de reconnaissance des diplômes d'ingénieur des établissements africains :


- Limiter les coûts pour les étudiants
- Garder les talents en Afrique et limiter le "brain drain"
- Faciliter la mobilité à l'intérieur du continent




Accréditations délivrées par la CTI

- **Admission par l'Etat français d'un diplôme étranger (loi de 1934)**
 - Le titulaire d'un diplôme étranger admis par l'Etat peut porter en France le titre d'ingénieur diplômé
 - Conformité substantielle aux critères de la CTI (voir R&O)
 - Doit être demandée par le gouvernement étranger
- **Label EUR-ACE (ENAAE : European Network for Accreditation or Engineering Education)**
 - Label de qualité européen
 - Conformité aux ESG
 - Référentiel de compétences européen de l'ingénieur

L'admission par l'Etat et EUR-ACE s'appliquent à des **diplômes existants**

- Processus d'accréditation « a posteriori », au plus tôt lorsque les premiers diplômés vont sortir
 - Effet immédiat pour les diplômés de l'année de l'accréditation
 - Normalement, l'admission par l'Etat emporte l'attribution du label EUR-ACE
- 

Leçons de plusieurs expériences d'accréditation internationale

- **La CTI n'exige pas de conformité absolue à ses critères et prend en compte les contextes locaux**
 - Flexibilité sur les durées de stage, l'évaluation externe des langues, le niveau en français, etc
 - Pour EURACE, il faut montrer que les compétences attendues sont atteintes, mais le moyen de les atteindre n'est pas prescrit
 - Le dossier doit de préférence suivre le dossier type de la CTI (organisé selon les critères majeurs)
 - Le diplôme de base relève de la réglementation locale : les règles CTI sur les intitulés de diplôme ne s'imposent pas
 - La langue du dossier et de l'audit peut être le français ou l'anglais... mais le rapport et l'avis de la CTI seront préférentiellement en français
 - S'il existe une agence de qualité locale, il est toujours préférable de travailler avec elle
 - L'admission par l'Etat est préférable pour les établissements ayant des relations étroites avec des écoles d'ingénieurs françaises
 - Mise en place du dossier de recevabilité pour filtrer et prioriser les demandes de plus en plus nombreuses :
- 

Un projet fort de la CTI : diffuser son « savoir-faire »

- **Aider à la constitution d'agences d'accréditation locales**
- **Projet « pilote » en Tunisie :**
 - Dans un premier temps, associer des experts / observateurs tunisiens aux audits prévus en Tunisie (académiques et professionnels)
 - Aide à la constitution d'une CTI tunisienne
 - Elaboration de critères d'évaluation adaptés (le « R&O Tunisien »)
 - Processus d'audit (modalités, fréquence, type d'accréditation...)
 - Une agence d'un pays non-européen peut être autorisée par ENAEE à délivrer le label EUR-ACE dans son pays

